Les comptes 2022 affichent un résultat positif

Alors que le budget 2022 prévoyait une perte nette de 2'155'000 CHF, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 présentent un total des revenus de 40'200'280 CHF et un total des charges de 38'409'710 CHF, permettant ainsi à la Commune de dégager un résultat positif net de 1'790'570 CHF. Cet important écart favorable de 3'945'570 CHF provient de revenus supplémentaires (4'033'288 CHF), compensant largement un excédent de charges (87'718 CHF). Relevons toutefois que sans les ajustements de provisions fiscales, les économies réalisées sur les charges de fonctionnement représentent un total de 1'245'674 CHF.

Les revenus

Comme c'est généralement le cas, nous avons reçu de bonnes nouvelles de l'Administration Fiscale Cantonale (AFC), en ce sens que les recettes fiscales perçues durant l'exercice sont supérieures aux prévisions. Mais en cette année 2022, le surplus d'impôts dépasse tout entendement, puisqu'il se chiffre à plus de trois millions de francs par rapport au budget. Un budget qui intégrait pourtant déjà une

majoration de 5.8% des recettes fiscales par rapport aux estimations les plus optimistes de l'AFC. Ces recettes fiscales supplémentaires concernent essentiellement les personnes physiques (correctifs perçus sur les années antérieures et prélèvements à la source).

Les patentes et concessions, grâce à l'exploitation de la gravière, enregistrent à nouveau un écart significatif de 51'400 CHF par rapport au budget (soit +26%).

L'augmentation des revenus constatée sur la rubrique des taxes (soit 530'340 CHF par rapport au budget) vient essentiellement des remboursements d'assurances sociales (liés aux absences du personnel de l'administration communale pour cause de maladie, maternité ou accidents), ainsi que des recettes provenant de l'exploitation de la crèche, des jardins d'enfants, des restaurants scolaires et de l'école de musique.

L'augmentation des revenus divers provient des commissions perçues sur la vente d'œuvres d'art par la Galerie «Aux Portes de la Champagne». Quant aux revenus de transfert, la baisse constatée par rapport au budget (soit -3.7%) est liée à la non-perception de certaines subventions cantonales.

Les charges

Par rapport au budget, les frais de personnel présentent un excédent de charges de 293'960 CHF. Ce dépassement est lié au personnel intérimaire que la Commune a dû engager afin de pallier les différentes absences du personnel fixe décrites ci-dessus, et est compensé par des remboursements d'assurances supérieurs aux attentes (297'860 CHF).

Une fois n'est pas coutume, la nature 31 (biens, services et autres charges d'exploitation) présente un écart défavorable par rapport au budget (dépassement de 1.1 million de francs). Comme déjà mentionné, les provisions sur reliquat et estimé fiscal ont été revues à la hausse et ces ajustements génèrent une augmentation des charges de plus de 1.3 million). Quant à la provision ducroire sur l'exploitation de la gravière, elle a également été augmentée, grevant ainsi les charges de 123'680 CHF.

| Compte de résultats (en kCHF) | Cptes 2021 | Bdg 2022 | Cptes 2022 | Ecarts vs Budget | |
|--|------------|----------|------------|------------------|-------|
| Charges d'exploitation | 34'501 | 38'022 | 38'147 | 125 | 0% |
| Charges de personnel | 15'748 | 16'983 | 17'277 | 294 | 2% |
| Biens et services et autres charges d'exploitation | 8'057 | 8'894 | 9'998 | 1'103 | 12% |
| Amortissements du patrimoine administratif | 3'687 | 4'831 | 3'512 | -1'319 | -27% |
| Charges de transfert | 6'970 | 7'275 | 7'321 | 46 | 1% |
| Imputations internes | 39 | 39 | 39 | 0 | 0% |
| Revenus d'exploitation | 33'698 | 34'944 | 38'678 | 3'735 | 11% |
| Revenus fiscaux | 26'054 | 26'846 | 30'127 | 3'281 | 12% |
| Patentes et concessions | 460 | 200 | 251 | 51 | 26% |
| Taxes | 3'512 | 3'226 | 3'757 | 530 | 16% |
| Revenus divers | 30 | 57 | 96 | 39 | 68% |
| Revenus de transfert | 3'604 | 4'575 | 4'408 | -167 | -4% |
| Imputations internes | 39 | 39 | 39 | 0 | 0% |
| Résultat d'exploitation | -803 | -3'079 | 531 | 3'610 | -117% |
| Charges financières | 372 | 300 | 263 | -37 | -12% |
| Revenus financiers | 1'196 | 1'223 | 1'522 | 299 | 24% |
| Résultat financier | 824 | 924 | 1'259 | 336 | 36% |
| Total des charges | 34'874 | 38'322 | 38'410 | 88 | 0% |
| Total des revenus | 34'895 | 36'167 | 40'200 | 4'033 | 11% |
| Résultat total (+ bénéfice / - perte) | 21 | -2'155 | 1'791 | 3'946 | |

Sans ces ajustements de provisions, la nature 31 présenterait une économie de 353 milliers de francs, soit un écart favorable de 4% par rapport au budget.

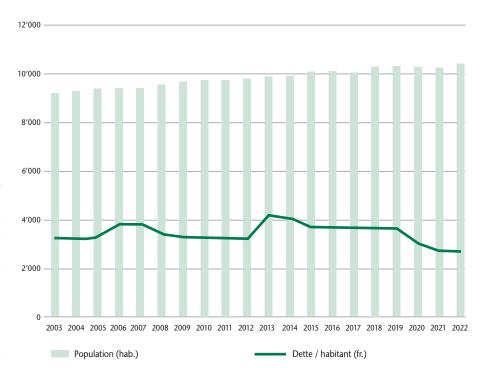
Les amortissements du patrimoine administratif présentent une économie de 1.3 million par rapport au budget, en raison de projets repoussés en 2023. Même si cet écart est légèrement inférieur à celui observé en 2021, il demeure trop important, malgré le fait que le Conseil administratif ait réduit de 35% le budget des investissements nets (dépenses vs recettes) par rapport à l'exercice 2021.

En cette année 2022, les charges de transfert enregistrent un léger dépassement par rapport au budget de 46'050 CHF (soit +0.6%). Cet écart provient principalement de l'augmentation des frais de perception des impôts (du fait de l'augmentation de ceux-ci) et des subventions versées aux habitants ayant souscrit un abonnement annuel auprès des TPG.

Quant au résultat financier, il est également nettement meilleur que prévu, laissant apparaître un bénéfice de 1'259'430 CHF (vs 923'840 CHF au budget). Cette amélioration du résultat financier vient d'une part des économies réalisées sur les charges (aucun nouvel emprunt) pour un total de 36'810 CHF et d'autre part, des revenus supplémentaires (plus-value sur titre BCGe et réévaluation du patrimoine financier, notamment) pour un total de 298'780 CHF.

Les investissements

Durant les années 2017-2021, seuls 14% des investissements budgétés ont été réalisés. Pour améliorer ce ratio dès l'exercice 2022, le Conseil administratif a réduit le programme des investissements nets de 35% par rapport au budget 2021. Le résultat ne s'est pas fait attendre, puisqu'en 2022, 34% des investissements ont été réalisés.



Au total, la Commune de Bernex aura financé des projets d'investissement à hauteur de 4.8 millions en 2022. Compte tenu de sa capacité d'autofinancement (5.5 millions de francs), toutes ces dépenses ont pu être financées sans recourir à de nouveaux emprunts.

La dette publique

A fin 2022, la dette publique s'élève à 9.6 millions de francs, soit à son plus bas niveau depuis plus de 35 ans. Deux éléments sont à l'origine de ce nouveau «record»: la non-réalisation de certains investissements et la perception de recettes fiscales excédentaires en 2022, permettant ainsi à la Commune de ne souscrire aucun nouveau crédit et de continuer à amortir les emprunts en cours.

Durant le dernier exercice 2021, la Commune de Bernex était heureuse de voir ses recettes fiscales augmenter de près de 2% par rapport à l'année 2020. Une année plus tard, la Commune est pour le moins surprise de constater une augmentation des revenus fiscaux de 16%. Cette bonne nouvelle ne permet

toutefois pas de se projeter dans la durée avec de telles recettes fiscales car, comme évoqué plus haut, il s'agit principalement de correctifs des années fiscales antérieures, une rubrique par définition difficile à anticiper et que la Commune ne maîtrise pas.

Cet excellent exercice 2022 permet néanmoins d'améliorer notre situation financière (augmentation des fonds propres et diminution de la dette publique), à l'heure où d'importants investissements, tels que la requalification des rues de Bernex ou la rénovation des écoles, devront être engagés.

La clôture de cet exercice comptable permettra, en outre, d'intégrer les comptes 2022 à la planification financière et de mettre à jour celle-ci, afin que le Conseil administratif continue de maîtriser les finances communales.